



INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Points saillants du forum sectoriel des institutions financières du CCRC

Le 5 décembre 2019, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a tenu une table ronde à Toronto à l'intention des présidents de comité d'audit des six grandes banques et des émetteurs assujettis du secteur de l'assurance du Canada.

Animé par **Alan MacGibbon**, président du comité d'audit de la Banque Toronto-Dominion, le forum a pris la forme d'une table ronde sur des sujets qui retiennent l'attention des comités d'audit.

Enjeux prioritaires

Mise en œuvre de la norme IFRS 9

La transition à la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplace un modèle reposant sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, a impliqué des efforts considérables pour les banques canadiennes et leurs auditeurs.

Les opinions d'audit en 2019 pour toutes les banques canadiennes intercotées aux États-Unis incluaient la provision pour pertes sur prêt, qui constitue une question clé de l'audit.

Comme il lui importait d'obtenir un point de vue sur les approches adoptées par les cabinets d'audit dans le cadre de l'audit de la provision pour pertes sur prêt des banques d'importance systémique nationale du Canada, en 2019, le CCRC a effectué une revue thématique de la norme IFRS 9 à l'égard des travaux d'audit concernant la provision pour pertes sur prêt des six grandes banques du Canada.

Les administrateurs ont fait remarquer six façons dont ils se sont positionnés pour superviser la mise en œuvre de la norme IFRS 9.

- 1 Assister à des séances de formation sur des éléments particulièrement complexes de la provision, y compris l'augmentation importante des seuils de risque de crédit et la modélisation macroéconomique.
- 2 Solliciter des présentations d'auditeurs externes sur les progrès de la direction dans la mise en œuvre de la norme.
- 3 Obtenir des informations de référence auprès d'auditeurs externes sur les provisions d'autres banques.
- 4 Consacrer suffisamment de temps pour discuter avec les auditeurs et la direction d'éléments qui exigent un certain jugement.
- 5 Assister à leurs propres téléconférences d'analystes et à celles d'autres banques pour comprendre ce sur quoi les investisseurs se concentrent.
- 6 Comprendre l'incidence des augmentations importantes du risque de crédit sur le classement d'un prêt, selon la conjoncture économique.

D'autres éléments que les administrateurs considèrent comprennent :

- L'évolution de la comparabilité de la provision et de la présentation de l'information entre les six plus grandes banques.
- Les défis associés à la modélisation des risques géopolitiques.

La norme IFRS 17 entraîne des changements comptables importants pour les assureurs

La norme IFRS 17, *Contrats d'assurance*, entrera en vigueur le 1er janvier 2022, ce qui représente un changement important pour les sociétés d'assurance canadiennes.

Les administrateurs ont fait remarquer que leur approche de surveillance à l'égard de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 sera utile pour la norme IFRS 17. Voici d'autres pratiques de surveillance exemplaires :

- Faire participer la direction aux décisions de mise en œuvre cruciales.
- Mobiliser les auditeurs externes à l'égard des principales questions de mise en œuvre.
- Superviser le plan de la direction pour informer le marché des répercussions.
- Former un groupe de travail du comité d'audit sur la norme IFRS 17 afin de porter une attention plus approfondie sur les systèmes, les modèles et la gestion de projet.

Temps alloué à la surveillance de l'audit interne et externe

Les administrateurs ont fait part de leur expérience au sujet du temps que le comité d'audit passe avec les auditeurs internes et externes.

Les pratiques de pointe permettant d'assurer la qualité du temps passé avec les auditeurs internes et externes comprennent :

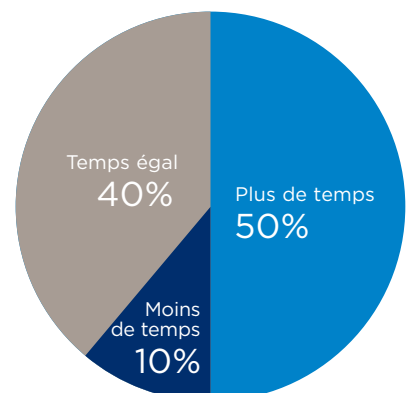
- Des réunions préliminaires des comités avec les auditeurs internes et externes.
- Examiner les notes des membres du comité d'audit et y répondre avant les réunions.
- Des réunions à huis clos avec le chef des finances et le chef de la direction.
- Des rencontres suivant la réunion avec le chef des finances.

Les administrateurs ont fait les observations suivantes :

- Le mandat de l'audit interne couvrant l'ensemble des activités, il nécessite que le comité d'audit y consacre plus de temps.
- En comparaison, l'audit financier annuel exige plus de temps du comité d'audit à la fin de l'exercice.
- Les comités d'audit sont ouverts à recevoir des renseignements à valeur ajoutée à l'égard de l'audit externe au cours de l'année.
- De 15 % à 20 % du temps du programme du comité d'audit est consacré à des sujets d'audit interne et externe.

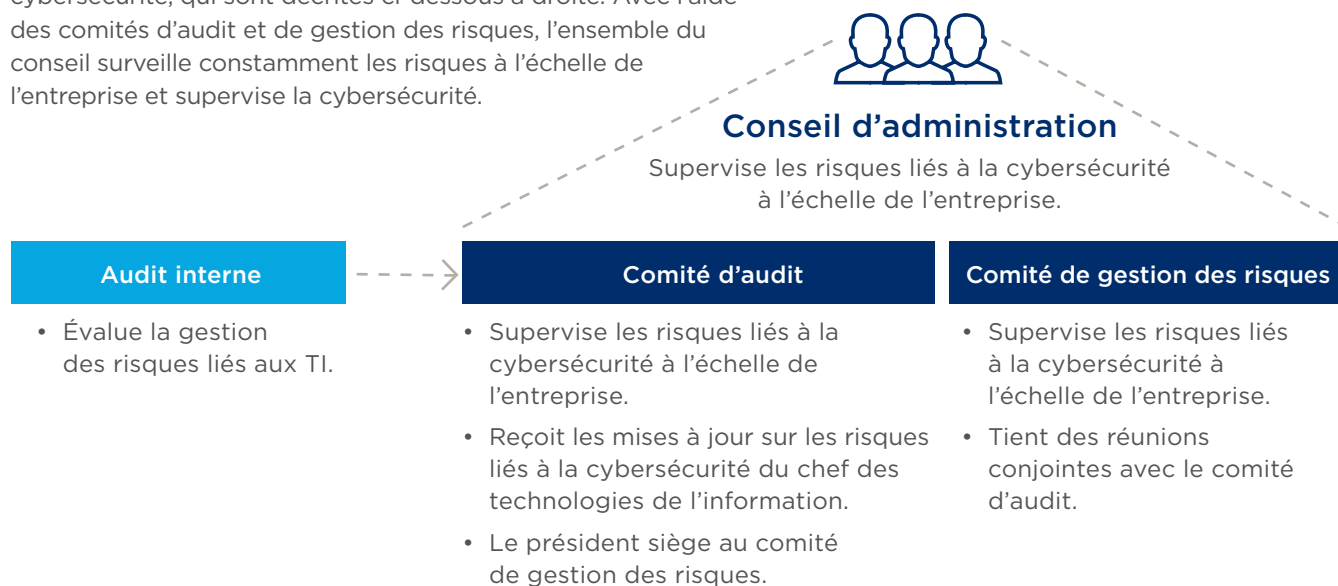
Le comité d'audit consacre-t-il plus de temps aux questions de l'audit interne plutôt qu'à celles de l'audit externe?

- Plus de temps
- Moins de temps
- Temps égal



Surveillance de la cybersécurité

Les administrateurs ont partagé des pratiques exemplaires de surveillance par le conseil des risques liés à la cybersécurité, qui sont décrites ci-dessous à droite. Avec l'aide des comités d'audit et de gestion des risques, l'ensemble du conseil surveille constamment les risques à l'échelle de l'entreprise et supervise la cybersécurité.



Analyse des données et transformation numérique

Les administrateurs ont fait observer que l'ère numérique a rehaussé l'importance de l'analyse des données et a introduit d'importantes transformations numériques; les contrôles d'accès et de protection des renseignements personnels et les contrôles internes en matière d'information financière retiennent l'attention des comités d'audit.

Nouveautés au CCRC

Le CCRC et le BSIF organisent une table ronde sur la qualité de l'audit

Le CCRC et le Bureau du surintendant des institutions financières ont tenu une table ronde sur la qualité de l'audit à la fin de 2019 à l'intention des cabinets d'audit, des autorités de réglementation et des instances de normalisation afin de discuter des questions liées à la qualité de l'audit et de faire progresser des efforts mieux coordonnés.

Par conséquent, des équipes d'initiatives ont été formées dans les quatre domaines suivants :



Les administrateurs ont fait remarquer qu'il est essentiel d'en faire plus dans ces domaines pour répondre aux attentes changeantes du public à l'égard des auditeurs.

Continuité de l'exploitation et fraude

En 2019, le CCRC a effectué des revues thématiques des travaux d'audit portant sur la continuité de l'exploitation et la fraude.

Le CCRC a relevé un certain nombre de pratiques qui peuvent être utilisées pour renforcer les travaux d'audit dans ces domaines. Consultez nos publications récentes dans les domaines de la **fraude** et de la **continuité de l'exploitation**.

Analyse des données dans le cadre de l'audit

Le CCRC consacre des ressources importantes à l'approfondissement de ses compétences en matière d'inspection dans ce domaine. Nous examinons également comment les nouvelles technologies d'audit amélioreront sa qualité.

Les administrateurs ont fait remarquer qu'il sera important que le CCRC joue un rôle dans l'évaluation de l'intégrité de certaines technologies d'audit introduites.

Systemes de gestion de la qualité

En 2018, le CCRC a mis en place une nouvelle méthodologie destinée à évaluer les systèmes actuels de gestion de la qualité de l'audit dans les plus grands cabinets d'audit canadiens en vue d'aider à accélérer l'amélioration de la qualité de l'audit et d'assurer une qualité de l'audit plus constante.

Les administrateurs ont échangé sur leurs expériences de certains critères de systèmes de gestion de la qualité, comme la gestion des ressources par le cabinet, s'agissant de domaines qu'ils souhaitent explorer en lien direct avec la qualité de l'audit.

Merci

Le CCRC tient à remercier tous les participants de leur contribution. Nous encourageons un dialogue permanent, et il nous tarde de poursuivre la discussion sur la qualité de l'audit à l'occasion d'autres événements partout au Canada.

Vous avez une opinion?

Le CCRC veut vous entendre. Communiquez avec nous à l'adresse stakeholderengagement@cpab-ccrc.ca.

Pour en savoir plus

Consultez notre site Internet au www.cpab-ccrc.ca et inscrivez-vous à notre liste de diffusion. Suivez-nous sur Twitter - @CPAB_CCRC.

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2020. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca